COMMUNAUTE de COMMUNES COMMERCY VOID VAUCOULEURS
ASSEMBLEE GENERALE du 06 juin 2018

Objet : Requalification du Quartier Oudinot - VALIDATION DE L'APD et du PRO

L'an deux mille dix-huit, le six juin, à vingt heures trente, les Délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs, convoqués le trente mai 2018, selon les règles édictées par le Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à Commercy.

Etaient présents :
Boncourt sur Meuse : MIDENET Éric ; **Boviolles** : LIGIER Jean-Pierre ; **Burey en Vaux** : CAUMIREY Dominique; **Chalaines** : SANCHEZ Christine *suppléante de HOCQUART Patrick ;* **Champougny** *:* VINCENT Éric ; **Chonville Malaumont** : LANTERNE Bruno; **Commercy** : CAHU Gérald, CARE Florent, DABIT Annette, GUCKERT Olivier, LE BONNIEC Alain, LEFEVRE Jérôme, RICHARD Suzel, THIRIOT Elise; **Cousances les Triconville** : BIZARD Michel ; **Dagonville** : WENTZ Dominique ; **Epiez sur Meuse** : HENRION Mauricette ; **Euville** : FERIOLI Alain, HERY Joël ; **Grimaucourt prés Sampigny** : COLLIGNON Daniel *suppléant de FILLION Jean-Charles*; **Lérouville** : VIZOT Alain, PORTEU Brigitte, BRUNO Patricia ; **Marson sur Barboure** : PETITJEAN Joël ; **Mécrin** : MOUSTY Michel; **Méligny le Grand** : FROMONT Jean-Luc suppléant de WAGNER Dominique ; **Méligny le Petit** :BOUCHOT Christian ; **Nançois le Grand** : SCHMITT Jean Pierre suppléant de ORBION Claude; **Neuville les Vaucouleurs** : JACOB Bernard *suppléant de TIRLICIEN Alain ;***Ourches sur Meuse** : GUILLAUME François ; **Pagny la Blanche Côte** : ROUVENACH Daniel ; **Pagny sur Meuse** : PAGLIARI Armand, MAGNETTE Jean-Marc ; **Reffroy** : LECLERC Francis ; **Rigny la Salle** : ASSADOURIAN Marc ; **Rigny Saint Martin** : POIRSON Éliane ; **Saint Aubin sur Aire** : FALLON Luc *;* **Saint Germain sur Meuse** : ANDRE Patrick ; **Sauvigny :** BESSEAU Frédéric ; **Sepvigny** : LIEGAUT René ; **Sorcy Saint Martin** : DELOGE Robert, **Taillancourt** : MAZELIN François ; **Vaucouleurs**: FAVE Francis, GEOFFROY Alain, GIANNINI Cédric; **Vignot** :BUCQUOY Régine, THOMAS Guylaine ; **Void Vacon** : ROCHON Sylvie, BOKSEBELD Virginie ; **Willeroncourt** : LAFROGNE Nicolas

Suppléant présent sans pouvoir de vote
Chonville Malaumont : BENICHOUX Roselyne; **Willeroncourt** : CALVO Michel

Absents
Bovee-sur-Barboure : LEROUX Dominique ; **Brixey-aux-Chanoines :** TRAMBLOY Jean Marie ; **Broussey en Blois** : BELMONT Stéphanie ; **Burey-La-Cote** : LANGARD Jean Michel ;**Chalaines** : HOCQUART Patrick ; **Commercy** BARREY Patrick, BOUROTTE Liliane, BRETON Natacha, LEMOINE Olivier, MAROTEL Jacques, PAILLARDIN Delphine, VAUTRIN Jean-Philippe; **Erneville-Aux-Bois** : DRUPT Hubert ; **Euville** : GEROME-LOUE Léa, HIRSCH Philippe; **Goussaincourt**: BISSINGER Michel ; **Grimaucourt-Pres-Sampigny** : FILLION Jean Charles ; **Laneuville -au-Rupt** : FURLAN Jacques ; **Maxey-sur-Vaise** : DINTRICH Jean Luc; **Meligny-le-Grand** : WAGNER Dominique ; **Ménil-La-Horgne** : CONNESSON Jean Claude ; **Montbras** : THOMAS Claude ; **Montigny les Vaucouleurs** : NAJOTTE Sylvie ; **Naives-En-Blois** : VAUTHIER Daniel ; **Nançois-Le-Grand** : ORBION Claude ; **Neuville-Les-Vaucouleurs** : TIRLICIEN Alain ; **Pont sur Meuse** :GRUYER Reynald ; **Saulvaux :** LEROUX Patrice ; **Sauvoy** : THIRIET Philippe ; **Troussey** : GUILLAUME Alain ; **Ugny sur Meuse** : FIGEL Régis ; **Vadonville** : BON Bénédicte ; **Vaucouleurs** : DINE Régis ; **Vignot** : CHAFF Daniel ; **Villeroy-sur-Meholle** : LAURENT Eddy ; **Void Vacon** : LHERITIER Jean Paul, GAUCHER Alain.

Pouvoirs ont été donnés à :
ANDRE Patrick de FIGEL Régis ; BESSEAU Frédéric de TRAMBLOY Jean Marie ; CAUMIRY Dominique de DINTRICH Jean-Luc ; BIZARD Michel de CONNESSON Jean Claude ; DABIT Annette de BOUROTTE Liliane ; THIRIOT Elise de BARREY Patrick ; FERIOLI Alain de HIRSCH Philippe ; DELOGE Robert de FURLAN Jacques ; LEFEVRE Jérôme de VAUTRIN Jean-Philippe ; FAVE Francis de DINE Régis ; LANTERNE Bruno de LEMOINE Olivier ; MAGNETTE Jean Marc de LAURENT Eddy ; POIRSON Éliane de NAJOTTE Sylvie ; ROCHON Sylvie de GAUCHER Alain.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérie
055-200066157-20180606-89-2018-DE

Secrétaire de séance : MOUSTY Michel

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/06/2018
Publication : 19/06/2018

Nombre de membres en exercice : 83
Nombre de membres présents : 50
Nombre de pouvoirs: 14
Nombre de suffrages exprimés : 64
VOTES : Pour : 64 - Contre : 0 - Abstention : 0

<u>Objet :</u> Requalification du Quartier Oudinot - VALIDATION DE L'APD et du PRO

06/06/2018 Délibération n° 89-2018

Dans le cadre de la requalification d'une friche militaire sur 10 hectares en un parc d'activités économiques - Quartier Oudinot, l'ex Communauté de Communes du Pays de Commercy a lancé un marché de maitrise d'oeuvre.
Le marché a été attribué au groupement Architecture Urbanisme et Paysage Lorrain Sarl (mandataire) 258 Avenue de Strasbourg, 54000 Nancy - Arcadis et TECC (Technique Economie et Coordination de la Construction) SARL pour un taux de rémunération de 3,2% pour montant initial de 96 000€ HT pour la tranche ferme + tranche conditionnelle 3 (porté à connaissance dossier loi sur l'eau) à 3 400€ HT et Mission de coordination à 15 000€ HT. Il a été notifié le 24 août 2015.
La phase Diagnostic a été validée début décembre 2015. La phase AVP a débuté le 24 juin 2016.

Par délibération n°104-2018 du 12 avril 2017, le Conseil Communautaire a :
- validé le montant des travaux défini dans l'Avant-Projet Définitif (3 975 367,84€ HT)
- approuvé le montant définitif de rémunération de maitrise d'œuvre (150 488,61€ HT dont 127 211,77€ HT pour la tranche ferme.)

Cependant, compte tenu des difficultés rencontrées pour obtenir le permis d'aménager, il a été demandé au maitre d'œuvre de revoir le projet notamment l'aménagement du carrefour sur la route départementale, de modifier le périmètre du permis d'aménager (lotissement), et de modifier les espaces verts.

Il est proposé de valider à nouveau l'APD et par conséquent, le montant définitif des travaux à 4 430 878,09€ HT.

Pour information, les travaux de la tranche 1 d'un montant de 336 702,84€ HT ont déjà été effectués en 2016.
Le montant des travaux (tranche ferme) de la tranche 2 est estimé à 4 094 175,25€ HT.
Le montant des travaux de la tranche optionnelle (Accès au magasin La Boite à Madeleine, Borne électrique, Pré-verdissement, Agrès de sport et banquette béton avec led) est de 156 362,50€ HT. Cette tranche optionnelle n'est pas prise en compte dans le montant définitif des travaux servant de base au forfait définitif de rémunération de la maitrise d'œuvre.

Pour rappel, le forfait définitif de rémunération est le produit du taux de rémunération t fixé à l'acte d'engagement (t = 3,2%) par le montant du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre.

La mission Diagnostic a été effectuée lors de la première estimation des travaux (3 000 000€HT). Le taux de 3,2% a été appliqué aux 3 975 367,84€.

S'agissant des autres missions (AVP, PRO, ACT, EXE, DET, AOR), il est appliqué le taux de 3,2% au nouvel estimatif des travaux (4 430 878,09€ HT).

Le montant de rémunération de la maitrise d'œuvre est porté à 139 893,18€ HT pour la tranche ferme.

S'agissant de la mission « Coordination », le montant correspond à 0,50% du montant définitif des travaux soit 22 154,39€ HT.
Le montant de la Tranche conditionnelle n°3 « Dossier Loi sur l'Eau » a été affermie à : 3 400€ HT.

La maitrise d'œuvre a travaillé sur le dossier PRO. Afin de pouvoir lancer rapidement le marché de travaux, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir valider l'avenant à la maitrise d'œuvre pour la reprise du dossier PRO et de valider ce dernier.
A la rémunération de maitrise d'oeuvre s'ajoute les honoraires pour la reprise du Dossier PRO soit un montant de 30 700€ HT pour la reprise du dossier PRO (30 000€ HT pour la tranche ferme, 700€ HT pour la tranche conditionnelle dossier loi sur l'eau).

Soit un total de 196 147,57€ HT.

	Décomposition	Montant MOE
DIA	13%	16 537,53 €
AVP	20%	28 357,62 €
PRO	20%	28 357,62 €
ACT	5%	7 089,40 €
EXE	4%	5 671,52 €
DET	33%	46 790,07 €
AOR	5%	7 089,40 €
Total		**139 893,18 €**
Reprise du Dossier PRO		30 000,00 €
mission complémentaire		22 154,39 €
Tranche conditionnelle loi sur l'eau		4 100,00 €
Total		**196 147,57 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code des marchés publics abrogé mais applicable aux marchés passés dont la consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication avant le 1er avril 2016,

Vu le marché 2015-10 Marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification d'une friche militaire sur 10 hectares en un parc d'activités économiques- Quartier Oudinot à Commercy notifié le 24 août 2015 ;

Vu le projet d'APD ;

Vu le dossier PRO ;

- **VALIDE** le nouveau montant des travaux défini dans l'Avant-Projet Définitif ;
- **APPROUVE** le montant définitif de rémunération de la maitrise d'oeuvre ;
- **VALIDE** l'avenant de Maitrise d'œuvre d'un montant de 30 700€ HT pour la reprise du dossier PRO ;
- **APPROUVE** le dossier PRO ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.
Pour extrait conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Président

Francis LECLERC

Date de convocation : 30/05/2018
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.